

## CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du 16 décembre 2022 à 21H00

### Présents :

Mmes GENSSLER Édith, LAURENT Anne, RACAUD Béatrice, SAVO Sylviane,  
MM. CLARET Jean-Jacques, MARCHANT Marcel, BONAFIOUS Raymond, MERLIO Gwenaël,  
SERAN Loïc

Absents excusés : MM. DUCOMMUN Frank, ASSEMAT Matthieu.

**Secrétaire de séance :** SERAN Loïc

Monsieur le Maire préside le Conseil et ouvre la séance à 21h00.

Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **Demande ajout d'une Délibération N° 2022- 31 concernant une Décision Modificative du Budget 2022 en raison de l'augmentation des charges de personnel se chiffrant à 580 €.**

Compte 615221 – 580 € - Comptes 6411 +350 € / 6415 + 200 € / 6450 + 50 €

Le Conseil Municipal accepte.

**Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.**

### **Délibération N° 2022- 32 Reversement par la Commune de la Taxe d'Aménagement (TA) à la communauté des Communes (TDL).**

Monsieur le Maire donne lecture des diverses dispositions de la loi et des modifications récentes introduites par le Sénat, des règles édictées par Terres du Lauragais pour 2023 soit un reversement de 4 % de la TA.

**Le conseil municipal désapprouve cette disposition par 8 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.**

### **Délibération N° 2022- 33 Achat et installation d'un défibrillateur extérieur**

Mme Béatrice Racaud expose l'étude comparative réalisée sur plusieurs devis. Le choix s'est porté sur le devis de la société SCHILLER pour un montant de 1 264,40 € HT et installation électrique pour 263 € HT. Une demande de subvention sera déposée auprès du CD31.

**Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.**

### **Délibération N° 2022- 34 Tarifs location de la salle des fêtes 2023**

M. Le Maire propose d'augmenter le tarif de location de la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison de l'augmentation sensible du coût de l'énergie.

Le tarif actuel est de 70 € du 01/11 au 30/04 et 50 € du 01/05 au 30/10.

Il est proposé le tarif suivant : 120 € du 01/11 au 30/04 et 80 € du 01/05 au 30/10.

**Le Conseil Municipal approuve cette délibération par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION**

### **Questions diverses -**

- Pool routier, l'enveloppe 2022 à 2025 sera de 66 581 €.
- Demande subvention Resto du cœur : Le Conseil ne donne pas suite, les dons restent des contributions à titre privé.
- Dossier « amende de Police 2023 » déposé pour frais d'adressage.
- Courriel adressé aux associations communales :
  - signature du contrat d'engagement républicains (charte à signer),
  - cerfa à compléter pour obtenir la subvention municipale et permettant l'utilisation de la salle des fêtes.
- La famille Bertoni propose la rétrocession du Moulin de la Paillasse à titre gracieux (ne pouvant plus assurer les travaux de conservation). Le conseil municipal décline cette offre.

- Notre assurance a procédé au remboursement des frais d'avocat pour représentation en Cours d'Appel (1 200 €) liés au contentieux urbanisme dossier Rouquet Fabienne.
- Augmentation d'environ 12% des cotisations de notre assureur Groupama.
- Info sur les délestages de RTE qui pourraient intervenir cet hiver.
- Les chapiteaux et podiums de Terres du Lauragais sont mis en vente. Une solution doit être trouvée.
- Le nombre d'habitants à Caragoudes passe à 236 en 2023 (source Insee).
- Au 01/01/2023 le budget de la Commune est confié au Service Gestion Comptable de REVEL. L'accueil des usagers est maintenu à CARAMAN (recouvrement des impôts).
- Bilan moral et financier du repas des aînés : manifestation très appréciée, le coût pour 34 personnes s'est élevé à 1405,40 €.
- Il est nécessaire de revoir la température de l'eau chaude de la salle des fêtes.
- Il est prévu de couper l'éclairage communal à partir de minuit (à confirmer).
- La location de l'ancienne école de Caragoudes sera libre en fin d'année 2022.

La séance est levée à 23h15